



Communiqué de presse du Lundi 27 Mars 2017

Les universités et instituts catholiques interpellent les candidats à la Présidence de la République sur trois sujets clés pour la réussite des étudiants

Les cinq universités et instituts catholiques en France sont des contributeurs actifs aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme l'indique le label d'EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) qui leur a été attribué à partir de 2015. Leurs cinq recteurs interpellent les candidats à l'élection présidentielle sur la revalorisation de l'accompagnement financier de leurs établissements, sur l'obtention du droit à délivrer les diplômes universitaires à leurs étudiants et enfin sur l'autorisation d'ouverture de filières nouvelles.

En France, cinq universités et instituts catholiques (Université catholique de l'Ouest - UCO, Université catholique de Lille – UC Lille, Université catholique de Lyon - UCLy, Institut catholique de Paris - ICP et Institut catholique de Toulouse ICT) participent activement aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Près de 70 000 étudiants (nombre multiplié par deux en dix ans) y sont formés avec un taux de passage de la licence en trois ans de près de 80 % et un taux de primo-insertion professionnelle de plus de 87%.

Ouverts à tous, mettant au service du pays leurs spécificités, leur autonomie et leur efficacité, les universités et instituts catholiques sont pleinement mobilisés pour assurer la réussite des étudiants dans le cadre contractuel défini avec l'Etat et souvent en collaboration avec les COMUE (Communautés d'Universités et d'Etablissements).

Mais ils rencontrent trois obstacles qui limitent leur contribution à cette mission majeure et portent atteinte à la liberté de l'enseignement supérieur.

Leurs recteurs rendent aujourd'hui publiques les trois demandes qu'ils ont adressées aux candidats à l'élection présidentielle, demandes sans réponse à ce jour.

1. Revaloriser l'accompagnement financier

Le financement de l'Etat ne couvre que 13% à 23% du budget des universités et instituts catholiques car la subvention par étudiant, qui est quinze fois plus faible que pour l'université publique, a été réduite de 37% en sept ans (en moyenne 865 euros en 2016)!

Etes-vous d'accord pour leur accorder le juste soutien financier à leur contribution aux six missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, en le portant au minimum à 1500€ par étudiant et par an ?

2. Droit de délivrer les diplômes universitaires à leurs étudiants

Soumis à l'évaluation externe de l'HCERES et contrôlés par l'Etat comme les universités publiques, les universités et instituts catholiques ne sont pas autorisés à remettre directement à leurs étudiants les diplômes auxquels ils les préparent !

Etes-vous d'accord pour mettre fin à cette discrimination ?

3. Permettre l'ouverture de filières nouvelles

Le défi pour une meilleure insertion professionnelle des étudiants passe par l'ouverture de nouvelles formations diplômantes et socialement utiles, complémentaires de celles qui existent déjà.

Etes-vous d'accord pour garantir la liberté de l'enseignement supérieur en supprimant les freins administratifs et réglementaires mis à la création de ces filières innovantes dans les universités catholiques, en symbiose avec le tissu économique de leurs régions ?

Les cinq recteurs déclarent : « *Les universités catholiques ont fait la preuve de leur engagement avec d'excellents taux de réussite pour tous les étudiants. Nous attendons des candidats, qu'ils s'engagent à nous accorder le juste soutien financier que nous méritons, à nous donner la liberté de créer de nouvelles formations, diplômantes et socialement utiles, qu'ils reconnaissent la qualité de nos formations en nous donnant les accréditations correspondantes. C'est cela qui nous permettra d'être encore plus efficaces au service du pays* ».

Le texte complet du courrier transmis aux candidats est annexé au présent communiqué et disponible sur les sites des cinq universités catholiques (et de leur fédération, l'union des établissements d'enseignement supérieur catholique – UDESCA).

Les réponses qui seront adressées par les candidats seront publiées sur ces sites afin que tous les membres de la communauté universitaire notamment les étudiants, leurs familles et au-delà tous nos concitoyens puissent en prendre connaissance.

Contacts Presse :

UDESCA :	Jean-Louis Vichot,	01 70 64 29 76
Université Catholique de l'Ouest :	Véronique Giardina,	02 41 81 66 35
Université Catholique de Lille :	Serge Holvoet,	03 59 30 25 29
Université Catholique de Lyon :	Anne Protheau,	04 26 84 52 23
Institut Catholique de Paris :	O'Len Gaultier,	01 44 39 60 38
Institut Catholique de Toulouse :	Joëlle Christien,	05 61 36 81 27

